



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
28 juin 2017
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Treizième session

Ordos (Chine), 6-16 septembre 2017

Points 3 e) et 6 b) de l'ordre du jour provisoire

**Mise en œuvre effective de la Convention aux niveaux national,
sous-régional et régional**

**Investissements supplémentaires et relations
avec les mécanismes financiers**

Programme et budget

Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention

Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention

Note du secrétariat

Résumé

Dans sa décision 10/COP.12, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de lui rendre compte à sa treizième session de l'état des fonds d'affectation spéciale constitués en application des règles de gestion financière. Le présent document répond à cette demande en donnant un aperçu, au 31 mai 2017, des recettes et des dépenses de l'ensemble des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2016-2017.

Conformément à la méthode de gestion axée sur les résultats, adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le rapport sur l'exécution du budget sert à déterminer quels ont été les progrès effectivement réalisés en vue d'obtenir les résultats escomptés par rapport aux engagements définis dans le budget-programme approuvé. Il porte sur toutes les activités inscrites au budget-programme. Les Parties pourraient donc examiner les résultats financiers des fonds d'affectation spéciale en tenant compte du degré d'exécution des programmes de travail du secrétariat, du Mécanisme mondial, du Comité de la science et de la technologie ainsi que du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention. Le présent document devrait être lu conjointement avec le document ICCD/CRIC(16)/3, qui expose les résultats obtenus par les organes subsidiaires de la Convention.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	3
A. Mandat	1	3
B. Objet de la note	2-4	3
II. Rapport sur les recettes et les dépenses	5-16	3
A. Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	5-10	3
B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation de représentants d'États parties aux sessions de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	11	5
C. Fonds d'affectation spéciale pour le financement volontaire d'activités au titre de la Convention	12-13	6
D. Fonds d'affectation spéciale pour les activités liées à la Convention organisées par le secrétariat (Fonds de Bonn)	14-15	7
E. Compte spécial pour l'appui aux programmes	16	7
III. Mise à jour des règles de gestion financière de la Conférence des Parties, de ses organes subsidiaires et du secrétariat de la Convention	17-18	8
IV. Conclusions et recommandations	19	8
Annexe		
I. Projets et activités financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités supplémentaires (secrétariat et Mécanisme mondial) pendant l'exercice biennal 2016-2017		9

I. Introduction

A. Mandat

1. L'alinéa d) de l'article 10 du Règlement intérieur de la Conférence des Parties dispose que l'ordre du jour provisoire de chaque session ordinaire comprend, selon le cas, le projet de budget ainsi que toutes les questions ayant trait aux comptes et aux arrangements financiers. Dans sa décision 10/COP.12, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de lui rendre compte à sa treizième session de l'état des fonds d'affectation spéciale constitués en application des règles de gestion financière, ainsi que des contributions au budget de base versées par les Parties pour les exercices financiers antérieurs (avant le 1^{er} janvier 2016), qui ont été reçues au cours de l'exercice biennal 2016-2017.

B. Objet de la note

2. Le présent document donne un aperçu, au 31 mai 2017, des recettes et des dépenses de tous les fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2016-2017.

3. Conformément au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie), le secrétariat, le Mécanisme mondial, le Comité de la science et de la technologie (CST) et le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) planifient et exécutent leurs travaux et en suivent l'état d'avancement au moyen de plans de travail quadriennaux et de programmes de travail biennaux chiffrés. Ces plans et programmes de travail sont établis selon une méthode de gestion axée sur les résultats et, depuis la douzième Conférence des Parties tenue en 2015, ils ont été rassemblés dans un seul plan et programme de travail général de la Convention.

4. Au terme de chaque exercice biennal, le secrétariat et le Mécanisme mondial présentent des renseignements sur les résultats qu'ils ont obtenus dans la mise en œuvre du plan et du programme de travail. Conformément à la méthode de gestion axée sur les résultats adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le rapport sur l'exécution du budget sert à déterminer quels ont été les progrès effectivement réalisés en vue d'atteindre les objectifs établis dans le plan de travail par rapport aux engagements définis dans le budget-programme approuvé. Il porte sur toutes les activités inscrites au budget-programme. Ce document expose les résultats obtenus par les fonds d'affectation spéciale de la Convention et devrait par conséquent être lu conjointement avec le rapport détaillé qui expose les résultats des institutions et organes subsidiaires de la Convention (2016-2017)¹.

II. Rapport sur les recettes et les dépenses

A. Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

5. Dans sa décision 10/COP.12, la Conférence des Parties a approuvé un budget de base de 16,2 millions d'euros pour l'exercice biennal 2016-2017 (voir le tableau 1). Le budget approuvé est financé par les contributions versées par toutes les Parties selon le barème indicatif et par le Gouvernement du pays hôte.

¹ ICCD/CRIC/(16)/3.

Tableau 1
Budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017
 (En euros)

	2016	2017	2016-2017
Coûts directs des activités des programmes	7 107 256	7 218 480	14 325 736
Dépenses d'appui aux programmes	923 943	938 403	1 862 346
Ajustement de la réserve de trésorerie	0	0	0
Total du budget approuvé	8 031 199	8 156 883	16 188 082
Contributions du Gouvernement du pays hôte	511 292	511 292	1 022 584
Soldes non utilisés ou contributions d'exercices antérieurs	100 000	100 000	200 000
Contributions de toutes les Parties selon le barème indicatif	7 419 907	7 545 591	14 965 498
Total des recettes	8 031 199	8 156 883	16 188 082

6. Par la même décision, la Conférence des Parties a approuvé l'allocation de 300 000 euros afin de faciliter l'examen des priorités stratégiques de la Convention pour l'après-2018, et de 120 000 euros pour soutenir les travaux de l'Interface science-politique.

7. Au 31 mai 2017, le Fonds d'affectation spéciale de la Convention avait reçu 10,96 millions d'euros, soit 73,2 % du montant indicatif total des contributions attendues pour l'exercice biennal. Au moment de l'élaboration du présent rapport, le Gouvernement du pays hôte n'avait pas encore versé sa contribution volontaire pour 2017. Le tableau 2 indique le montant effectif des recettes perçues jusque-là au cours de l'exercice biennal.

Tableau 2
Recettes perçues pour l'exercice biennal 2016-2017
 (En euros)

Report de l'exercice 2014-2015	713 737
Montant indicatif des contributions pour 2016-2017	10 369 410
Contributions des exercices précédents	1 804 264
Contributions du Gouvernement du pays hôte	511 292
Contributions pour les exercices suivants reçues d'avance	19 916
Intérêts et recettes diverses	113 854
Total des recettes perçues	13 532 473

8. Le montant total des arriérés de contributions selon le barème indicatif est de 860 000 dollars des États-Unis pour 2002-2007 et de 5,7 millions d'euros pour 2008-2017. Les tableaux 3 et 4 indiquent le nombre de Parties concernées et le montant des arriérés pour chaque année.

Tableau 3
Contributions exigibles au titre du Fonds d'affectation spéciale par année pour la période 2002-2007, au 31 mai 2017
 (En dollars des États-Unis)

	Nombre de Parties	Montants exigibles
Contributions exigibles au 1 ^{er} janvier :		
2002	2	160
2003	3	174
2004	5	350
2005	5	400
2006	7	267 343
2007	18	590 526
Total		858 953

Tableau 4
**Contributions exigibles au titre du Fonds d'affectation spéciale
 par année pour la période 2008-2017, au 31 mai 2017**
 (En euros)

	<i>Nombre de Parties</i>	<i>Montants exigibles</i>
Contributions exigibles au 1 ^{er} janvier :		
2008	22	386 858
2009	25	95 580
2010	27	19 511
2011	33	78 157
2012	39	101 207
2013	48	113 712
2014	57	136 254
2015	67	221 837
2016	83	464 424
2017	131	4 131 665
Total		5 749 205

9. Il est rappelé aux Parties que la Conférence a autorisé le Secrétaire exécutif à conclure des arrangements avec toute Partie dont les contributions convenues non acquittées demeurent impayées depuis deux ans ou plus, en vue de convenir avec elles d'un calendrier de versements adapté lui permettant de verser l'intégralité des contributions impayées, dans un délai de six ans, selon la situation financière propre à la Partie concernée, puis de verser les contributions à venir dans les délais requis². Le secrétariat a envoyé un rappel à toutes les Parties qui n'avaient pas acquitté leur contribution et a invité celles qui n'avaient pas acquitté leur contribution depuis deux ans ou plus à conclure un arrangement pour le versement de leur contribution. Au 31 mai 2017, aucune Partie n'a contacté le secrétariat pour conclure un tel arrangement en vue de s'acquitter des contributions impayées depuis deux ans ou plus. Néanmoins, au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le secrétariat a reçu 1,8 million d'euros de contributions de base des exercices biennaux précédents.

10. Le secrétariat continuera de rappeler aux Parties concernées leurs arriérés de contribution et fera état chaque mois, sur son site Web, du montant des contributions versées selon le barème indicatif³.

B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation de représentants d'États parties aux sessions de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

11. Au 31 mai 2017, le Fonds d'affectation spéciale pour la participation de représentants d'États parties aux sessions de la Conférence des Parties à la Convention comptait 870 000 euros de recettes, y compris le report des exercices antérieurs, montant qui a servi à fournir un financement aux participants provenant de Parties remplissant les conditions requises, aux correspondants pour la science et la technologie désignés par des pays touchés remplissant les conditions requises et aux représentants d'organisations non gouvernementales. On trouvera des informations sur les recettes et les dépenses du Fonds d'affectation spéciale dans le tableau 5.

² Décision 9/COP.9, par. 13 et décision 10/COP.12, par. 26.

³ <http://www2.unccd.int/about-us/secretariat>.

Tableau 5

Recettes et dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour la participation de représentants d'États parties aux sessions de la Conférence des Parties à la Convention, au 31 mai 2017

(En euros)

<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2014-2015	834 913
Contributions volontaires reçues pour 2016-2017	18 420
Intérêts et recettes diverses	21 323
Total des recettes	874 656
<i>Dépenses</i>	
Frais de voyage de 117 participants remplissant les conditions requises à la quinzième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	418 925
Dépenses d'appui aux programmes	47 253
Total des dépenses	466 178
Solde	408 478

C. Fonds d'affectation spéciale pour le financement volontaire d'activités au titre de la Convention

12. Le tableau 6 indique les recettes et les dépenses pour le financement volontaire des activités du secrétariat et du Mécanisme mondial, au 31 mai 2017.

Tableau 6

Recettes et dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour le financement volontaire des activités du secrétariat et du Mécanisme mondial, au 31 mai 2017

(En euros)

	<i>Secrétariat</i>	<i>Mécanisme mondial</i>
<i>Recettes</i>		
Report de l'exercice 2014-2015	3 614 224	4 853 918
Contributions volontaires reçues en 2016-2017	7 703 842	3 595 295
Intérêts et recettes diverses	124 430	107 412
Total des recettes	11 442 496	8 556 625
<i>Dépenses</i>		
Décaissements et engagements	4 657 943	4 900 564
Dépenses d'appui aux programmes	530 487	392 005
Total des dépenses	5 188 430	5 292 569
Solde	6 254 066	3 264 056

13. Au 31 mai 2017, le secrétariat avait reçu 7,7 millions d'euros et le Mécanisme mondial 3,6 millions d'euros. Dans l'ensemble, le taux de versement des contributions volontaires s'est amélioré de 13 % pour le secrétariat et le Mécanisme mondial par rapport à la même période de l'exercice biennal 2014-2015.

D. Fonds d'affectation spéciale pour les activités liées à la Convention organisées par le secrétariat (Fonds de Bonn)

14. Le Gouvernement du pays hôte (Allemagne) du secrétariat appuie les activités et manifestations relatives à la Convention en versant une contribution annuelle supplémentaire de 511 292 euros. Cette contribution, appelée Fonds de Bonn, est versée au secrétariat en deux fois. Sur la contribution totale de 1 022 584 euros au titre de l'exercice biennal 2016-2017, le secrétariat avait reçu 511 292 euros au 31 mai 2017, qui viennent s'ajouter au solde reporté et aux recettes diverses.

15. Le Fonds de Bonn est utilisé conformément à un projet de dépenses proposé par le secrétariat et accepté par le Gouvernement allemand. Au 31 mai 2017, 650 000 euros avaient été utilisés conformément aux projets de dépenses convenus pour 2016 et 2017. Il convient de noter que la contribution pour 2017 n'avait pas été reçue au moment où le présent rapport a été établi. Un aperçu de l'emploi des fonds est donné au tableau 7.

Tableau 7

Recettes et dépenses du Fonds de Bonn au 31 mai 2017

(En euros)

<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2014-2015	336 206
Contributions volontaires reçues pour 2016-2017	511 292
Intérêts et recettes diverses	15 369
Total des recettes	862 867
<i>Dépenses</i>	
Décaissements et engagements	571 204
Dépenses d'appui aux programmes	74 859
Total des dépenses	645 793
Solde	217 074

E. Compte spécial pour l'appui aux programmes

16. Conformément à la pratique établie de l'Organisation des Nations Unies, 13 % du montant de tous les fonds d'affectation spéciale sont prélevés au titre des services d'appui aux programmes. Ces services d'appui couvrent essentiellement les dépenses relatives au personnel administratif et au personnel du secrétariat au Bureau de liaison des Nations Unies à New York (États-Unis d'Amérique). Le tableau 8 présente la situation du Compte spécial.

Tableau 8

Recettes et dépenses du Compte spécial pour l'appui aux programmes, au 31 mai 2017

(En euros)

<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2014-2015	2 427 226
Recettes au titre des dépenses d'appui aux programmes en 2016-2017	1 870 528
Intérêts et recettes diverses	26 069
Total des recettes	4 323 823
<i>Dépenses</i>	
Décaissements et engagements	2 475 610
Total des dépenses	2 475 610
Solde	1 848 213

III. Mise à jour des règles de gestion financière de la Conférence des Parties, de ses organes subsidiaires et du secrétariat de la Convention

17. Par sa décision 2/COP.1, la Conférence des Parties a adopté les *règles de gestion financière de la Conférence des Parties, de ses organes subsidiaires et du secrétariat de la Convention*. Avec l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public, ces règles doivent être mises en conformité, et certaines corrections doivent être apportées afin de rendre compte de la pratique actuelle du système des Nations Unies.

18. Les modifications suivantes ont été apportées :

a) À l'alinéa a) du paragraphe 12, il convient de changer 0,01 par 0,001 conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, dont la plus récente (n° 70/245) adoptée le 23 décembre 2015 :

Les contributions versées chaque année par les Parties d'après un barème indicatif adopté par consensus par la Conférence des Parties sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'arrêté périodiquement par l'Assemblée générale, et ajusté de telle sorte qu'aucune Partie n'acquitte une contribution inférieure à 0,001 % du total, qu'aucune contribution ne représente plus de 25 % du total et que la contribution des pays Parties les moins avancés ne soit en aucun cas supérieure à 0,01 % du total ;

b) Au paragraphe 21, il convient de remplacer la communication d'un état intérimaire des comptes par l'obligation de communiquer un état vérifié des comptes pour chaque année de l'exercice :

L'Organisation des Nations Unies communique aux Parties un état vérifié des comptes pour chaque année de l'exercice.

IV. Conclusions et recommandations

19. La Conférence des Parties voudra peut-être prendre note des informations fournies dans le présent document et arrêter les mesures qu'elle pourrait juger nécessaires d'inclure dans les décisions relatives au budget-programme.

Annexe

Projets et activités financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités supplémentaires (secrétariat et Mécanisme mondial) pendant l'exercice biennal 2016-2017

<i>Projet</i>	<i>Recettes (En euros)</i>	<i>Dépenses (En euros)</i>	<i>Solde (En euros)</i>
Accueil à Nairobi du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	100 000	100 000	0
Initiative spéciale sur les activités relatives à la neutralité en matière de dégradation des sols	70 635	0	70 635
Activités des organisations de la société civile	94 280	94 280	0
Partage des dépenses afférentes au Bureau de liaison de New York	149 190	149 190	0
Détachement d'un administrateur de programme auprès du Bureau de coordination régionale à Istanbul (Turquie)	150 790	137 363	13 427
Initiative d'Ankara 2016	1 151 250	1 023 697	127 553
Initiative de Changwon 2016	1 534 529	438 283	1 096 246
Détachement d'un administrateur de programme auprès du Bureau de coordination régionale pour l'Asie de la Convention à Bangkok (Thaïlande) 2016-2018	519 975	128 636	391 339
Contributions volontaires pour des ateliers/réunions	20 000	0	20 000
Neutralité en matière de dégradation des sols – application des indicateurs de progrès relatifs aux terres	9 150	6 794	2 356
Programme de prix « Terre pour la vie »	121 635	60 789	60 846
Projet concernant la neutralité en matière de dégradation des terres	400 000	975	399 025
Soutien au Programme de fixation des objectifs dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres	1 213 945	1 096 689	117 256
Soutien à l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités	44 100	8 700	35 400
Activités du programme d'appui global aux plans nationaux d'adaptation	358 762	291 130	67 632
Total	5 938 241	3 536 526	2 401 715